# FICHE MÉMO STAGE AMBULATOIRE NIVEAU 1

Stage Ambulatoire - Niveau 1

Editée en Juin 2017



# **ORGANISATION GÉNÉRALE**

INTERNE MOIS

MAÎTRES de STAGE UNIVERSITAIRES

En moyenne 8 demi-journées/semaine à organiser selon le fonctionnement de la structure d'accueil

Le temps de travail hebdomadaire maximal de l'interne ne doit pas dépasser 48h en incluant son temps de formation théorique



Interne **obligatoirement** libéré(e) pour les formations présentielles organisées par le DMG. Demi-journées théoriques décomptées hors quota stage pratique.

# **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'INTERNE**

Etre progressivement confronté aux diverses situations cliniques en médecine générale ambulatoire Assurer à terme un suivi au long cours (affections chroniques, grossesses, nourrissons...) Apprendre à **collaborer** avec les consoeurs/confrères et les autres professionnel(le)s de santé Appréhender et participer aux actions collectives de **prévention** (Médecine scolaire, PMI,...) Comprendre l'organisation matérielle, administrative, juridique et comptable d'un cabinet

# **OUTILS PÉDAGOGIQUES**

C'est un stage de formation au contenu et aux modalités pédagogiques définies. Il doit s'articuler autour de trois phases d'une durée variable et adaptée à chaque interne (non linéaire) :



Phase d'observation active

L'interne assiste aux consultations menées par son MSU. Cette phase permet à l'interne de repérer les éléments essentiels de la pratique ambulatoire et d'identifier ses besoins de formation.



directe

Phase de supervision L'interne prend progressivement la main sur la conduite des consultations. Cette phase lui permet d'assumer la prise de responsabilité des actes sous observation directe du MSU.



indirecte

Phase de supervision L'interne consulte seul avec la possibilité de faire appel au MSU à tout moment en cas de difficulté.

#### **LES 5 ENGAGEMENTS DU MSU**

- 1 Accueillir l'interne et faciliter son intégration auprès des patients et de la structure d'accueil.
- 2 Respecter le rythme d'apprentissage et d'acquisition des compétences propre à chaque interne.
- 3 Décrypter les situations complexes et aider à faire émerger des axes d'amélioration.
- 4 Donner une observation et un avis sur la validation des acquis pédagogiques en fin de stage.
- **5** Exercer ses fonctions d'enseignant dans le respect :

de la liberté de pensée, de la vie privée, des bonnes mœurs, et de l'éthique de chacun ; des obligations déontologiques et conventionnelles ;

des obligations pédagogiques définies par le département de médecine générale ; de la sécurité de l'étudiant aux plans pédagogique et assurantiel.

#### **FOCUS DU DMG**

Organ Temps

Organisation Temps de travail Si l'organisation générale d'un stage implique la réalisation d'en moyenne 8 demi-journées hebdomadaires, il est admis que ces demi-journées soient condensées d'un commun accord.

Organisation des consultations

Deux solutions possibles lorsque l'interne consulte en autonomie : soit

vaquer à vos occupations (organisationnelles, pédagogiques, de

recherche ou autre), soit consulter en parallèle.

L'autonomie, le rythme et la durée des consultations de l'interne sont à

adapter afin de lui permettre de progresser sereinement.

Responsabilité

L'interne exerce par délégation, sous la responsabilité et la supervision du MSU dont il relève. L'interne doit cependant se munir d'une RCP à titre individuelle. Le MSU doit impérativement informer sa compagnie

d'assurance qu'il accueille des étudiants.

Visite à domicile

Oui car formateur mais sous la supervision directe du MSU.

En stage ambulatoire de niveau 1, il est préférable de ne pas laisser l'interne faire de visite seul, y compris pendant sa phase d'autonomie.

S

Remplacement

Remplacer son MSU est formellement interdit pendant la durée du stage. Selon le code de santé publique (Article R6153-6), il n'est pas non plus

possible de remplacer un autre médecin de la même structure.

#### EN CAS DE PROBLÈME OU DE QUESTION RELATIVE AUX STAGES AMBULATOIRES

@ Courriel medecine.stages.dmg@unicaen.fr

**C** Téléphone Secrétariat de médecine générale - 02 31 56 82 21☑ Adresse Département universitaire de médecine générale

Pôle de Formation et Recherche en Santé 2 rue des Rochambelles - 14032 CAEN cedex 5

### RÉFÉRENTIEL LÉGAL

Statut de l'interne en médecine - Code de la santé publique.

Temps de travail de l'interne en médecine - Décret n° 2015-225 du 26 février 2015.

La charte des maîtres de stage universitaires - Collège National des Généralistes Enseignants, 2012.

Nouvelle maquette DES médecine générale - Arrêté du 12 avril 2017

Comment devenir MSU et critères d'éligibilité - Page internet en cours de conception